



Salle des fêtes

Conditions d'accès à la salle des fêtes de Chalautre-la-Petite.

Capacité

La salle des fêtes de Chalautre-la-Petite peut accueillir 120 personnes debout, 100 personnes assises et 80 personnes à table.

Modalités de location

Réservation

Par écrit sur place aux horaires d'ouverture de la mairie ou par courriel à mairie@chalautrelapetite.fr en indiquant la date souhaitée de réservation, le nombre de personnes et le type d'utilisation (présentation de spectacle, anniversaire etc...).

Un accusé réception de la prise en compte de votre réservation vous sera envoyé par courriel.

Le contrat de location ainsi que les règlements de la location et de la caution seront à fournir 2 mois avant la date de location.

Pièces à fournir

- le paiement par chèque (à l'ordre du Trésor Public) ou en espèces pour la location de la salle
- un chèque de caution de 700 € qui sera encaissé en cas de :
 - salle rendue non propre
 - poubelles non triées
 - vaisselle manquante ou cassée (lorsqu'elle est également louée)
 - non-respect du niveau sonore (si forces de l'ordre ont été appelées)
- Une attestation d'assurance "responsabilité civile" pour la location de salle à la date souhaitée.

Sans dépôt des chèques désignés ci-dessus dans un **délai de 2 mois** qui précède la date de location, la salle sera considérée comme libre et **reproposée à la location**.

La remise des clefs au locataire se fait en principe le vendredi à 18h30 devant la salle des fêtes et elles doivent être rendues le dimanche dans la boîte aux lettres de la mairie.

Tarifs et cautions

Le week-end

En été (du 1er mai au 30 septembre)

- Résidents de Chalautre : 220 €
- Résidents extérieurs : 330€

En hiver (du 1er octobre au 30 avril)

- Résidents de Chalautre : 270 €
- Résidents extérieurs : 380 €

Caution pour la salle des fêtes

- Pour tous, résidents et résidents extérieurs : 700 €

Matériel

- Location de la vaisselle : 30 €



Règlement location salle des fêtes - 4 avril 2023 (</sites/chalautre-la-petite.fr/files/media/downloads/reglement-sdf-cm-du-4-avril-2023.pdf>)

PDF
1.63 Mo